



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

**Le Ministre**

**Madame et Messieurs les Directeurs de la Jeunesse et des Sports  
En communication avec les Directeurs des Offices des Parcs**

**Omnisports des wilayas**

RECEVU  
477 MJS/S.P.M

05 JUIN 2024

**Objet :** A/S de la gestion des O.P.O.W

L'exploitation des différents rapports de l'Inspection Générale des Finances et de l'inspection générale du ministère, ont permis de relever que certains Directeurs d'Offices des Parcs Omnisports des Wilayas continuent toujours à confondre entre les missions des OPOW édictées par les dispositions réglementaires et les opérations à comptabiliser en hors budget (en sus des missions principales).

En effet, plusieurs cas de prestations relevant des missions principales des O.P.O.W, sont souvent considérées comme des opérations en hors budget ( en sus des missions principales), dont une partie des revenus générés font l'objet d'une répartition entre les différents intervenants.

A ce titre, il importe de rappeler que les offices des parcs omnisports des wilayas contribuent à la promotion et au développement des pratiques physiques et sportives au niveau de la wilaya et que leurs missions principales sont définies, d'une manière claire, par les dispositions du décret exécutif n° 05-492 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 Décembre 2005 portant réaménagement du statut des offices des parcs omnisports, notamment ses articles 4 et 6.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la liste des activités des travaux et prestations pouvant être effectués par les établissements publics à caractère administratif relevant du ministère de la jeunesse et des sports en sus de leur mission principale et les modalités d'affectation des revenus y afférents, est clairement précisée par l'arrêté ministériel du 26 Chaabane 1443 correspondant au 29 Mars 2022.

Enfin, il demeure obligatoire que les missions principales de l'OPOW édictées par les dispositions du décret exécutif cité plus haut, ne doivent en aucun cas être sacrifiées au profit des activités lucratives.

J'attache de l'importance à l'application de la présente et vous demande de me rendre compte régulièrement de l'état de mise en œuvre de son contenu.

